

2017-3515  
2019-10-29

## HOPGUARD® II

Acaricide

À utiliser dans les ruches pour lutter contre le varroa (*Varroa destructor*) présent sur les abeilles domestiques

COMMERCIAL

Tissu imprégné

### PRINCIPE ACTIF:

Acides bêta du houblon (présent sous forme de sels de potassium) : .....4 g par languette

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33571 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**CONTENU NET :**     **10 languettes HOPGUARD® II par sachet**  
                           **24 languettes HOPGUARD® II par sachet**

Chaque languette est pliée en deux et contient 4,0 grammes de sels de potassium d'acides bêta du houblon.

BetaTec Hop Products, 5185 MacArthur Blvd, NW. Suite 300, Washington DC, 20016  
Tel : (202) 777-4800, Fax : (202) 777-4895

### Produit fabriqué par :

Mann Lake Ltd  
501 1<sup>st</sup> South  
Hackensack, Minnesota, 56452, É.-U.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif si avalé.

CORROSIF pour les yeux.

NE PAS mettre en contact avec les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant l'application et pendant le nettoyage. De plus, porter un équipement de protection oculaire (un écran facial ou des lunettes à coque) pendant l'application et pendant le nettoyage.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer et d'aller aux toilettes.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Aussitôt que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

## **PREMIERS SOINS**

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## MODE D'EMPLOI

Traitement contre le varroa dans les colonies d'abeilles : Les languettes doivent être appliquées selon le tableau ci-dessous pour la quantité de cadres Langstroth normalisés couverts d'abeilles dans chaque chambre à couvain. NE PAS appliquer plus de deux languettes par chambre à couvain.

N <sup>bre</sup> de cadres couverts d'abeilles	≤ 5	6-10	11-15	≥ 16
N <sup>bre</sup> de languettes HopGuard® II	1	2	3	4

Les languettes ne doivent être placées que dans les chambres à couvain (et non dans les hausses à miel). Les languettes doivent être dépliées et suspendues au-dessus d'une des cadres à couvain au centre, près du milieu du cadre, chaque moitié de la languette de part et d'autre du cadre. Si une deuxième languette est utilisée, la mettre dans la chambre à couvain, au centre de la grappe, en laissant au moins deux cadres de distance entre les languettes. Suspendre les languettes dans la chambre à couvain de manière à ce que les abeilles puissent se déplacer des deux côtés de la languette. Ne pas poser les languettes sur le dessus des cadres. Les laisser 10 à 15 jours dans la colonie. Pour contrôler le varroa, il peut être nécessaire d'utiliser deux applications à des intervalles de 10 à 15 jours. Faire les traitements jusqu'à deux fois par année lorsque la surveillance indique le besoin : une ou deux applications lorsque la population d'abeilles s'accroît au printemps et une ou deux applications lorsque la population d'abeilles diminue à la fin de l'été et à l'automne. Retirer les languettes qui sont toujours dans la ruche après 15 jours.

Ne pas utiliser HopGuard® II plus de 4 fois par année. Cette limite comprend toutes les applications faites à une colonie d'abeilles (généralement au printemps, à la fin de l'été et à l'automne). L'application des languettes devrait dépendre de la quantité de varroas observée dans la colonie. Les utilisateurs ne doivent pas recueillir le miel ni la cire des chambres à couvain, mais uniquement des hausses à miel. Pour obtenir des résultats optimaux, appliquer les languettes HopGuard® II lorsqu'il n'y a que peu ou pas de couvain dans la ruche. L'efficacité sera réduite en présence de trop de couvain. HopGuard® II peut causer des blessures au couvain qui est directement adjacente aux languettes. Porter des gants résistants aux produits chimiques (p. ex. en nitrile) pour manipuler les languettes. **NE PAS réutiliser les languettes.**

### Avertissement

**HopGuard® II risque de causer des blessures au couvain.**

**Ne pas verser le liquide excédentaire restant dans le sachet de HopGuard® II directement sur les abeilles, car cela pourrait causer des dommages excessifs aux abeilles, au couvain et aux reines.**

## **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION**

Éliminer les emballages et les languettes utilisées conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

## **ENTREPOSAGE**

Les languettes inutilisées doivent être entreposées dans un contenant hermétique, au frais et à l'abri de la lumière.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.